

**PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
LE DIMANCHE 21 JUILLET 2013
ARÉNA LE SPORTIUM (PAVILLON)
5, CHEMIN DU MANOIR
VAL-DES-MONTS, QC**



Inscription : 9 h 30

Présences des membres du Comité exécutif :

Claude Bergeron (président), Constance Hudak (vice-présidente), David Hodgkin (trésorier), Jens Urban (secrétaire) et Don Stanley (directeur)

Présences des membres du Conseil d'administration :

Tony Bernard, Clayton Devine, Chris Hemmingway, Doug Holden, Shane Livingstone, Richard Murphy, Georges Proulx, Laurent Roy et Claire Trépanier

Absences motivées :

Diane Girard, Gladys Guérin, John Smart et Maurice Vézina

Invités :

Jean Lafrenière, Maire, Municipalité de Val-des-Monts
Jacques Laurin, Conseiller (Secteur 3), Municipalité de Val-des-Monts

La feuille de présence contenait 37 signatures (malgré le fait que 51 personnes y ont inscrit leurs noms), dont 36 avaient droit de vote. Il est à noter que plusieurs personnes n'ont pas signé la feuille de présence.

Le procès-verbal est présenté dans l'ordre suivant l'ordre du jour.

Le président débute la réunion à 9 h 43 et souhaite la bienvenue à tous les participants de l'assemblée générale annuelle de l'Association, particulièrement ceux qui subissaient une panne d'électricité depuis vendredi soir. En plus, il lui a été impossible d'obtenir la clé pour le Centre communautaire pendant la tempête. La réunion est déplacée au pavillon extérieur de l'aréna.

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- a) Claude Bergeron ajoute un item au Rapport du président :
- b) Point 3.6, Don volontaire de 500 \$ à la Fédération des lacs de Val-des-Monts.

PROPOSÉE PAR : *Odette Surch*
APPUYÉE PAR: *André Séguin*

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 JUILLET 2012

- PROPOSÉE PAR : *Richard Murphy*
APPUYÉE PAR : *Tony Bernard*

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 15 juillet 2012 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT

- 3.1 Claude Bergeron remercie les membres du Conseil d'administration ainsi que les bénévoles pour leur participation à tous les événements, production du *Bulletin d'information*, entretien du site web, analyses de la qualité de l'eau, l'ensemencement des lacs, l'organisation et participation aux activités sociales et récréatives.
- 3.2 Claude demande une minute de silence en souvenir des membres décédés de l'Association ainsi que les victimes de la tragédie du lac Mégantic.
- 3.3 Claude résume et fait la mise à jour du dossier Grand-Pic.
- a) L'Association a reçu notification de la Cour en décembre 2005 concernant une partie de l'empiètement du chemin Grand-Pic devant la propriété de M. Daniel Bédard. PSLL a aussi reçu une notification de la Cour de la part de M. Bédard concernant l'empiètement de l'autre côté du chemin directement face à sa propriété. Deux autres propriétaires ont aussi reçu des avis de la Cour. À ce moment là un avocat a été retenu (M^c Jean-Carol Boucher). En février 2006, l'avocat de l'Association, notre présidente et un membre du Conseil d'administration ont assisté à une audience exploratoire. Depuis des dépositions subséquentes de la défense ont été soumises à la Cour.
- b) En fait, l'Association se devait de défendre sa propriété des parties du chemin Grand-Pic pour éviter que le chemin deviennent moins accessible aux autres propriétaires et empêche une autre propriétaire d'être enclavée. En grande partie, le mandat de PSLL est de protéger tous ses membres.
- c) L'Association prépare sa défense et, finalement, en septembre 2009 Claude Bergeron et Rick Murphy comparaissent à la Cour. On obtient une prolongation de 90 jours afin d'étudier la documentation supplémentaire soumise par le demandeur avant de débiter les négociations afin de résoudre le problème.
- d) L'Association procède afin d'assurer sa position et confirme avec André Turcotte (directeur municipal de l'environnement et d'urbanisme) que la municipalité avait des préoccupations au sujet de la marge de manœuvre des véhicules de sécurité / urgence face à un empiètement réduit. M. Turcotte confirme que le demandeur n'a pas encore fait la demande d'une dérogation mineure pour la propriété en question.
- e) Le 31 mars 2010, le président et la vice-présidente rencontre le Maire Jean Lafrenière afin de clarifier la situation. Le maire confirme que la municipalité ne peut pas municipaliser le chemin Grand-Pic parce que c'est un cul-de-sac et qu'il est trop étroit. Il indique qu'il existe des erreurs de cadastre suite à la réforme cadastrale du Gouvernement du Québec et suggère que le chemin Grand-Pic soit ré-arpenté afin de corriger les anomalies et protéger l'Association.

- f) L'Association décide de ne pas encourir de dépenses additionnelles pour ré-arpenfer et le demandeur consent à défrayer les coûts pour ré-arpenfer le chemin Grand-Pic. L'Association tente d'arriver à une entente avec le demandeur en offrant de lui accorder une petite parcelle de l'empattement où il avait déjà construit l'escalier d'entrée à sa demeure.
 - g) De son avis, l'Association croyait que le litige continu engagerait des coûts considérables et la solution la plus pratique serait de céder cette petite parcelle de terrain qui n'empêcherait pas l'accès routier des autres propriétaires. L'Association demande aussi que les frais contractés soient remboursés. Le demandeur refuse et insiste que le litige continue.
 - h) En avril 2011, on avise l'Association que notre prochaine parution à la Cour a été annulée ; la nouvelle date est avril 2013. L'avocat de l'Association évalue le coût d'un procès entre 12 000 \$ et 15 000 \$. On note qu'à peu près 12 000 \$ en frais légaux ont déjà été déboursés.
 - i) L'Association et le demandeur arrivent à une entente en avril 2013, avant la date de la parution à la Cour. Fondamentalement, le demandeur accepte de payer pour la petite parcelle de terrain sur lequel il avait construit un escalier ; le demandeur déclare officiellement, par écrit, qu'il n'a aucun droit acquis et qu'il ne demanderait aucun droit futur au niveau de l'empattement routier de l'Association. Une compensation de 2 000 \$ a été payée. Le demandeur doit assumer tous les coûts reliés à l'achat.
 - j) Objectivement et pratiquement, l'Association croit que c'est une bonne résolution au problème. Le 10 000 \$ à 15 000 \$ en coûts additionnels ont été évités et les droits des propriétaires impliqués ont été protégés. Il n'y avait aucune garantie que la position du défendeur au niveau des droits acquis aurait été refusé et que la Cour aurait jugé en faveur de l'Association en ce qui concerne le remboursement des frais légaux de PSL. La loi indique que les individus ont le droit de poursuivre en loi et le défendeur doit se défendre. L'Association considère ce litige clos.
 - k) Un participant demande s'il existe d'autres cas d'individus qui empiètent sur les terrains de l'Association. Claude répond qu'il existe un cas au bout du chemin lac Barnes. Tony Bedard (comité des Titres de propriétés et litiges) nous informe qu'un propriétaire croit qu'on empiète sur son terrain et il ne veut pas que l'Association s'en mêle à ce moment-ci.
- 3.4 Claude nous informe de l'installation future d'équipement d'Internet à haute vitesse dans le domaine. Au début, Digicom – la compagnie qui fournira le service – demande la permission d'ériger une tour près du chemin Sizérin. Par contre, les règlements municipaux ne permettent pas une structure à moins de 25 pieds de la route ; la tour sera érigée sur un terrain avoisinant (propriété de Lauzon Trust Cie). Digicom étudie un autre site, soit sur le chemin Chêne-Rouge ou le chemin des Buses.
- a) Les micro ondes sont dix fois plus vite que le signal pour le téléphone cellulaire et M. le Maire nous informe que les utilisateurs disent que c'est très rapide et fiable. M. le Maire dit que le système sera fonctionnel à l'automne 2013.
- 3.5 Claude annonce que l'Association avait demandé une subvention de 2 500 \$ à la municipalité pour financer des activités sociales. L'Association a reçu 250 \$.

- 3.6 Claude nous informe d'une subvention de 500 \$ à accorder à la Fédération des lacs de Val-des-Monts. D'autres associations de lac ont contribué à la fédération et Claude suggère que l'Association PSSL fasse de même. L'Association bénéficie largement de la fédération : d'importants escomptes au niveau de l'analyse des échantillons d'eaux, ainsi que les maintes études et projets entrepris par la fédération qui touchent l'environnement.

❑ **PROPOSÉE PAR : Monique Oaks**
APPUYÉE PAR : Laurent Roy

QUE l'Association PSSL accorde une subvention non récurrente de 500 \$ à la Fédération des lacs de Val-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3.7 Claude demande à M. le Maire, Jean Lafrenière, et à l'échevin du quartier, Jacques Laurin, d'adresser la parole à l'assemblée. Les deux choisissent plutôt de répondre aux questions des membres

Q1: Quel est l'échéancier pour la réfection du chemin Blackburn ?

Maire : Le tout sera complété à l'automne 2013.

Q2: Est-ce que le chemin Blackburn sera asphalté devant la plage du lac Bataille ?

Maire : Pas pour le moment. La demande de fonds a été formulée pour la partie présentement en réfection, tel que demandée dans la pétition. Advenant que la réfection coûte moins que le 2,1 millions prévu, le surplus pourrait être utilisé pour paver la partie de Blackburn devant la plage.

Claude Bergeron : Selon le surintendant du projet, vu qu'elle exige de l'équipement spécialisé, les côtes seront faites à la toute fin. En plus, la route qui longe la baie Mud sera renforcée et sécurisée par de grosses pierres.

Q3: Quand la route dans le village de Perkins sera-t-elle refaite ?

Maire : Elle sera ré-asphaltée, avec des trottoirs, en 2013.

Q4: Est-ce qu'il y a du nouveau concernant les terrains de soccer ?

Maire : Oui, les terrains seront prêts cet été et seront près du garage municipal (au bout du lac McGregor, près de la route 366).

Q5: Qu'arrive-t-il au programme d'inspection des installations septiques ?

Jacques Laurin (Conseiller) : Ce programme sera remplacé par un nouveau programme municipal pour vidanger de façon systématique les réservoirs septiques à partir de 2014 au 2015. Les réservoirs de résidents permanents seront vidangés aux deux ans ; ceux de résidents saisonniers seront vidangés aux quatre ans. Le coût sera ajouté à la facture de taxe.

Q6: Est-ce-que l'Association peut afficher de l'information concernant les élections municipales à son site Web ?

Maire : Oui, on peut le faire malgré que les fichiers électroniques soient en français seulement et que la municipalité soit dans la mire de l'Office de la langue française pour avoir inclus de l'information dans les deux langues. Cependant, les documents existent, sous format papier, prêts à être numérisés et incorporés au site de PSSL.

- 3.8 Claude nous annonce qu'il se présente comme conseiller du quartier 3 à l'élection de 2013. Il nous avise de nous inscrire afin de pouvoir voter, surtout les propriétaires saisonniers.
- 3.9 Jens Urban procède avec la proposition d'adopter le nom « Association Perkins-sur-le-lac » pour remplacer l'ancienne nomenclature « L'Association des propriétaires et résidents de Perkins-sur-le-lac ». L'ancien nom est trop long et il note la faute d'orthographe dans la version française.
- a) Ceci suscite une courte discussion au sujet de qui a accès à la rampe de lancement de bateaux du lac Bataille. Une partie de la discussion nous informe que des non-résidents des lacs Rhéaume et Bataille utilisent la rampe pour des « privilèges d'un jour », qui ajoute beaucoup au fardeau des bénévoles et qui occasionne l'amarrage de bateaux à la plage, ce qui n'est pas permis.
- b) À la prochaine réunion du Conseil d'administration, la question de limiter l'accès à la rampe de lancement aux résidents des lacs Bataille et Rhéaume sera étudiée.
- c) L'échevin Jacques Laurin nous indique que les quais de personnes non-riverains du Bataille ont été répertoriés par la municipalité et que le processus est en cours. Claude Bergeron dit qu'un propriétaire doit avoir 45 mètres de rivage afin de pouvoir construire un quai. Il note aussi que les roulottes ne sont pas permises sur des lots vacants. Toutes effractions doivent être rapportées aux agents de contrôle de la municipalité.
- d) On fait remarquer que légalement c'est un vote par propriétaire et non un vote par propriété.

□ **PROPOSÉE PAR : Jens Urban**
APPUYÉE PAR : Doug Holden

QUE le nom de « L'Association des propriétaires et résidents de Perkins-sur-le-lac » soit remplacé par « Association Perkins-sur-le-lac ».

ADOPTÉE AVEC UN (1) VOTE CONTRE

4.0 RAPPORT DU TRÉSORIER

4.1 Les états financiers 2012

- a) David Hodgkin fait un bref résumé des *États financiers 2012* et demande s'il y a des questions.

Q1: Qu'est-ce-que les coûts du site Web comprend ?

France Joncas (Webmestre) : Déjà on pouvait utiliser gratuitement les services « web » et les services courriels. Cependant, le grand nombre de documents et la croissance de courriels par groupes requièrent plus de capacité que seulement des fournisseurs web peuvent offrir.

Q2: Vu le surplus de 3 500 \$, pourquoi augmente t'on la cotisation ?

Claude Bergeron : Le surplus est essentiellement le revenu que l'Association reçoit des commanditaires. Il n'y a aucune garantie que ces commandites seront là chaque année.

- ❑ **PROPOSÉE PAR :** *Doug Holden*
APPUYÉE PAR : *Constance Hudak*

QUE l'État des Revenus et dépenses pour 2012 soient approuvés tels que présentés et envoyés aux membres en règle via le *Bulletin d'information* et précédemment recommandé par le Conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Le budget provisoire 2013

- a) David Hodgkin présente les prévisions budgétaires 2013 et note qu'il y a un revenu d'adhésion supérieur aux prévisions en plus de revenus de commandites plus élevés et qu'il espère que la tendance se maintienne l'année prochaine.

Q1: Est-ce-que l'Association devrait assumer les coûts des feux d'artifice 2014 considérant que tous les membres vont en bénéficier ?

Claude Bergeron : Ceci est une suggestion intéressante qui sera étudiée à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Q2: Est-ce-que l'achat d'une pompe à incendie serait une bonne idée ?

Claude Bergeron : Le comité du chemin Rhéaume nord en possède une qu'on pourrait peut-être partager. Ce sera discuté à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

- ❑ **PROPOSÉE PAR :** *Richard Legault*
APPUYÉE PAR : *Serge Tremblay*

QUE le budget provisoire 2013 soit approuvé tel que présenté et envoyé aux membres en règle via le *Bulletin d'information* et précédemment recommandé par le Conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 RAPPORTS DES COMITÉS

5.1 Communications

- a) Constance Hudak remercie l'équipe du bulletin encore une fois pour leur excellent travail, surtout Richard et Thérèse Murphy, Claire Trépanier, France Joncas et Odette Surch qui était à nouveau l'hôtesse du « party » pour la mise en enveloppe.
- b) Constance nous indique qu'une trousse pour les nouveaux membres est toujours sous étude et qu'une décision sera prise cet été à ce sujet, ou, si le *Bulletin d'information* et le site Web contiennent assez d'information pour satisfaire les nouveaux membres.
- c) En réponse à une question, Constance nous confirme que David Hodgkin a toujours quelques copies de la publication *Sous nos pieds*.
- d) Finalement, Constance discute de la procédure de publicité. Le Conseil d'administration dresse une liste de commanditaires potentiels qui ont été approchés surtout par Claude Bergeron. Constance encourage les gens à découvrir de nouveaux commanditaires pour le *Bulletin* en leur indiquant les procédures et les coûts. Suite à un achat au commerce d'un commanditaire, on devrait leur indiquer qu'on a vu leur annonce dans le *Bulletin*.

5.2 Titres de propriétés et litiges

- a) Tony Bernard rapporte que le problème du Grand-Pic est réglé dans une entente hors-cour et que le dossier est maintenant clos.
- b) Tony explique aussi que la vente d'une section du chemin des Jaseurs à M. John Westeinde est complétée.

5.3 Environnement

- a) Doug Holden remercie tous ceux qui ont œuvré à l'analyse de la qualité de l'eau.
- b) Chris Hemmingway rapporte que les résultats de l'analyse de la qualité de l'eau sont bons et qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter. Suite à une demande des membres, un autre site (R-36) a été ajouté à l'analyse pour l'année prochaine. Richard Murphy en prend note.
- c) Claude Bergeron indique une dépense de 3 800 \$ pour l'ensemencement des lacs avec de la truite arc-en-ciel (truite mouchetée au lac Chevreuil). Tant qu'à la distribution d'arbres, 38 demandes ont été reçues mais cette année il y avait moins d'espèces et moins d'arbres. De plus, beaucoup de gens qui avaient commandé des arbres ne sont jamais allés les chercher. Finalement, si un barrage de castor sur votre terrain brise, vous, le propriétaire, est responsable pour tous les dommages. Le prochain numéro d'*Échos de nos lacs* aura un article à ce sujet.
- d) Quelques membres ont des questions.

Q1: Si vous trouvez des algues inquiétantes, qui devons-nous contacter ?

A1: Claude demande qu'on le contacte, ou n'importe quel membre du Conseil d'administration.

Q2: Est-ce qu'un arbre qui tombe dans le lac doit rester dans l'eau ?

A2: Claude suggère de prendre une photo de l'arbre tombé, de sortir l'arbre de l'eau, mais de garder la photo comme preuve que l'arbre est tombé de son propre gré.

Q3: On rapporte que de l'équipement a été laissé au bout du chemin des Carouges, près du lac Louise. Est-ce-que le tout sera enlevé ?

A3: Claude avait déjà communiqué avec la municipalité et qu'il communiquera à nouveau.

5.4 Adhésion

- a) David Hodgkin répète les procédures pour atteindre les non-membres. Après l'AGA, des lettres sont envoyés aux résidents non-membres, cette année avant la fête du travail. Par la suite, les membres du Conseil d'administration tenteront de communiquer directement avec les non-membres. David demande à chacun de l'aide afin de recruter les non-membres.

5.5 Récréation et activités sociales

- a) Clayton Devine souligne les activités passées et futures.
- i. Les pistes à raquettes furent un grand succès l'hiver dernier et prendront de l'ampleur cette année. Pour le moment, les pistes débutent au lac Barnes.
 - ii. Le tournoi de curling aussi fut un grand succès et sera au programme l'hiver prochain.
 - iii. La sortie à la cabane à sucre, avec ses 80 participants, fut un autre grand succès.
 - iv. Le tournoi de golf aura lieu le 27 juillet au Club de Golf Tecumseh.
 - v. Les régates auront lieu le 3 août ; l'Association a toujours besoin de sauveteurs.
 - vi. L'épluchette de blé d'inde se tiendra la fin de semaine de la fête du travail, sans frais pour les membres ; tous les membres sont invités.

6.0 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- a) Laurent Roy préside l'élection.
- **Claude Bergeron** est nommé comme *président* par **Odette Surch** et **Clayton Devine** pour un mandat de deux (2) ans.
 - **Jens Urban** est nommé comme *secrétaire* par **Richard Murphy** et **Richard Legault** pour un mandat de deux (2) ans.
 - **John Smart** est nommé comme *représentant du lac Bataille* par **Constance Hudak** et **Shane Livingstone** pour un mandat de deux (2) ans.
 - **Luc Fournier** est nommé comme *représentant du lac Bataille* par **France Joncas** et **Clayton Devine** pour un mandat de deux (2) ans.
 - **Tony Bernard** est nommé comme *représentant du lac Rhéaume* par **Line Legault** et **Monique Oaks** pour un mandat d'un (1) an.

- *Richard Murphy* est nommé comme *représentant du lac Rhéaume* par **Thérèse Murphy** et **Richard Legault** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Richard Legault* est nommé comme *représentant du lac Rhéaume* par **Odette Surch** et **Clayton Devine** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Don Stanley* est nommé comme *représentant du lac Barnes* par **Clayton Devine** et **Claude Bergeron** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Doug Holden* est nommé comme *représentant du lac des Épinettes* par **Richard Murphy** et **Tony Bernard** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Claire Trépanier* est nommée comme *représentante du lac Louise* par **Thérèse Murphy** et **France Joncas** pour un mandat de deux (2) ans.

Tous les candidats susmentionnés ont été élus par ACCLAMATION.

- b) Les lacs Maskinongé et Corrigan restent sans représentant.

7.0 VARIA

- a) Odette Surch nous rappelle qu'il y aura un débat de tous les candidats aux élections municipales à la fin octobre.
- b) N'ayant plus d'autres sujets de discussion, l'assemblée a été levée à 12 h 14.

Respectueusement soumis,

Jens Urban, Secrétaire

Claude Bergeron, Président